



« Université-cible » de Lyon : de nouveaux votes de composantes pour le maintien de l'UJM !

La prise de position du « collectif UJM » (regroupant de nombreux responsables de l'Université Jean-Monnet, dont douze vice-présidents démissionnaires), contre la fusion et pour le maintien de la PMJ (personnalité morale et juridique) de l'université de Saint-Étienne (UJM), a eu le mérite de libérer la parole à propos du projet IDEX et de l'« Université-cible » de Lyon.

Deux Facultés se prononcent collégalement pour le maintien de la PMJ et refusent la fusion

Le département d'histoire avait déjà pris position le 1^{er} juillet sur la situation (voir [ici](#)). Ce sont des ensembles beaucoup plus importants, des Facultés, qui se sont prononcées contre la fusion, pour le maintien de la PMJ, par des votes à l'unanimité !

Le 7 juillet la **Faculté ALL** (Arts-Lettres-Langues) estime notamment « que **seule la conservation de la Personnalité Morale et Juridique** permettra à l'UJM, riche de ses différentes composantes et des partenariats noués avec l'ensemble des établissements lyonnais et stéphanois, d'œuvrer activement et en pleine légitimité pour le développement d'un projet académique au service de l'intérêt collectif sur le site de Lyon-Saint-Étienne. » (voir la motion complète [ici](#)).

Le 9 juillet c'est la **Faculté SHS** (Sciences Humaines et Sociales) qui, *via* son conseil, « **demande le maintien de la PJM de l'UJM et dit son opposition au principe de la fusion des établissements. Il demande de ne pas voter des statuts qui conduiraient à la disparition de cette PMJ. Il demande qu'une issue démocratique soit trouvée à la crise.** » Nous mettons l'ensemble de la motion du Conseil de la Faculté SHS à la suite de ce communiqué (et vous la retrouverez aussi [ici](#)).

La présidente de l'UJM peut-elle s'obstiner jusqu'au déni de démocratie ?

C'est bien en effet, comme le dit la motion de la Faculté SHS, une crise démocratique qui sévit à l'UJM et risque à terme d'entraver son fonctionnement normal.

La « confiance » dont se prévaut Madame la Présidente dans le message qu'elle adresse à l'ensemble des personnels le 6 juillet n'est manifestement plus là !

La Présidente ne s'est pas présentée seule, elle avait avec elle une équipe, sur laquelle il lui paraissait « indispensable de [s]'appuyer » au moment des élections au CA (cf. la profession de foi aux élections). Or c'est précisément cette équipe, les vice-présidentes et vice-présidents qu'elle avait elle-même proposés pour les conseils centraux et les diverses délégations, qui aujourd'hui conteste, au sein du « collectif UJM », la poursuite du projet et met en cause l'obstination de la Présidente à vouloir le poursuivre. Cette équipe « indispensable » ne le serait donc plus aujourd'hui ? On ne porte pas seul un mandat, même et peut-être surtout quand l'on est persuadé d'œuvrer au service de la collectivité.

Ce qu'il faut, c'est ne pas mettre au vote les statuts !

Plutôt que de s'obstiner dans le refus de prendre en compte la généralisation de l'expression de l'opposition au projet, Madame la Présidente de l'UJM œuvrerait véritablement « au service de

l'UJM » (pour reprendre une expression de son message du 6 juillet) en renonçant à mettre au vote le projet de statuts, comme le demande notamment la Faculté SHS.

Prenons position pour le refus de la fusion, le maintien de la PMJ, que les statuts ne soient pas votés !

Il ne s'agit pas d'un match entre le « collectif » et la Présidente.

Il s'agit de l'avenir de l'UJM.

Plus que jamais, il faut donc prendre position collectivement, comme l'ont fait les facultés SHS et ALL ainsi que le département d'histoire, pour le maintien de la PMJ et pour demander, comme le fait la Faculté SHS, que les statuts ne soient pas votés et qu'une issue démocratique soit trouvée à cette crise.

10/07/20

Motion du Conseil de la Faculté SHS de l'UJM, 9 juillet 2020

Dans sa séance du 9 juillet 2020, le conseil de l'UFR « Sciences humaines et sociales » prend acte de la démission de plusieurs vice-présidents et chargés de missions de l'Université Jean Monnet (annoncée le 26 juin) et de la constitution d'un collectif opposé à la poursuite du projet d'Université-cible dans sa version actuelle et affirmant la nécessité du maintien de la personnalité morale et juridique de l'UJM. Il constate que la gouvernance de l'établissement est atteinte.

Le conseil rappelle les incertitudes et les menaces qui pèsent sur la place des SHS dans le futur projet, ainsi que sur la pérennité et le maintien des emplois de l'ensemble des personnels actuels chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, enseignant.es et BIATSS. Il rappelle l'importance des liens – pédagogiques et scientifiques – existant avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur lyonnais et stéphanois, y compris l'Université Louis-Lumière Lyon 2, liens que le projet d'université-cible compromet.

Il demande le maintien de la personnalité morale et juridique de l'UJM et dit son opposition au principe de la fusion des établissements. Il demande de ne pas voter des statuts qui conduiraient à la disparition de cette personnalité morale et juridique.

Il demande qu'une issue démocratique soit trouvée à la crise.

Votée à l'unanimité, le 9 juillet 2020.